



Maraudage de mes sous-traitants

Par **justicière**, le **27/05/2009** à **19:54**

Bonjour,
Je représente une compagnie incorporée qui offre les services de sous-traitants à mes clients. Un de ces derniers vient d'essayer de convaincre ma sous-traitante à abandonner son contrat avec moi pour devenir employée directement du client et offrir les mêmes services stipulés actuellement dans le contrat que ma firme a avec ce client.
Est-ce légal, est-ce correcte et sinon quels sont mes recours ?
Merci.

Par **frog**, le **27/05/2009** à **19:58**

Tout dépend de ce qui est marqué dans le contrat qui lie ta société et ton client.

Par **justicière**, le **27/05/2009** à **20:03**

Mon clien est le gouvernement et le contrat nous liant ne dit rien à ce sujet.